

### Sommaire

Page 1 : édito de Marie-Thérèse Bodo.

Page 2 : CAEN du 29 janvier ; CTA du 6 mars.

Page 3 : CTA du 6 mars.

Page 4 : rythmes scolaires ; contractuels ; ouvrir les yeux.

Page 5 : quelle voie ? ; donnez votre avis.

Page 6 : convocations pendant les vacances ; cheminement d'une loi ; brèves.

Page 7 : projet de loi refondation de l'Ecole.

Page 8 : le SNUEP Limousin au quotidien.

## Réveillons-nous !

é  
d  
i  
t  
o

**A**u printemps de l'année dernière, nous avons espéré qu'enfin l'enseignement professionnel serait reconnu à sa juste valeur, que nos demandes concernant la remise en cause du Bac Pro 3 ans seraient entendues et que nos conditions de travail s'amélioreraient.

Nous savions que tout ne serait pas possible pour la rentrée 2013 mais nous espérions des décisions qui prendraient en compte nos demandes : la diminution du nombre de semaines de PFMP, un retour à des examens ponctuels. Au contraire, les responsables politiques actuels s'enferment dans la volonté de développer l'apprentissage.

Si les relations avec les représentants du Ministère de l'Education sont moins tendues, nous devons faire le triste constat que sur le fond, rien n'a changé sinon en pire. Il faut croire que les responsables politiques sont obtus. Que ce soit sur la question de l'apprentissage ou de la nécessité de remettre en cause le Bac pro 3ans, ils restent enfermés dans leurs dogmes et ne tiennent aucun compte de notre argumentation.

Pour eux, les jeunes que nous devons former sont des chimères et ils n'appréhendent absolument pas leurs besoins ou leurs modes de fonctionnement.

Pire, pour contenter les Régions, la loi de décentralisation constitue une nouvelle attaque des lycées professionnels.

Au niveau local, les responsables politiques disent appuyer nos demandes. Malheureusement, malgré le changement, leurs interventions restent inefficaces. On peut se demander pourquoi.

Quant à leurs prises de position au niveau national, ils ne se font guère entendre. Lorsque nous les avons rencontrés, ils ont approuvé notre argumentation concernant la réforme du bac pro. Les décisions prises à l'Assemblée nationale vont à l'encontre de nos demandes.

Les politiques pensent-ils que nous ne faisons pas le lien entre ce qui se passe à Paris et les paroles qu'ils prononcent dans nos campagnes ?"

Lors du dernier Comité technique, le nouveau Recteur a affirmé ne pas comprendre nos demandes pourtant argumentées et surtout il a manifesté sa contrariété devant l'expression de notre mécontentement. On nous demande encore une fois de faire plus avec moins de moyens et il faudrait dire « MERCI » ! L'alibi toujours présenté est la crise. Mais comment inverser la courbe du chômage des jeunes et éviter l'augmentation du nombre d'élèves décrocheurs si on continue à dégrader les conditions d'enseignement ?

Pour l'académie de Limoges, si la rentrée 2013 s'annonce moins douloureuse que la précédente, les mesures de cartes scolaires sont encore présentes et les services partagés seront extrêmement nombreux. Le mouvement INTRA ne donnera pas aux collègues qui souhaitent muter beaucoup de possibilités. Quant aux moyens alloués aux congés de formations, le Recteur a pris la décision de les limiter au minimum légal ce qui conduit à une diminution de 50 % pour l'année prochaine.

Face à cette situation, nous ne pouvons rester sans réagir. Nous devons construire ensemble la mobilisation des professeurs de lycées professionnels, nous opposer à ces mesures néfastes pour les jeunes et obtenir les conditions nécessaires pour une véritable formation professionnelle publique.

Dans un premier temps, le SNUEP-FSU de l'académie de Limoges vous propose de manifester votre mécontentement en signant une carte qui indique votre opposition aux conséquences de la décentralisation et qui sera envoyée au Président de Région et aux élus régionaux (voir page 5).

Marie-Thérèse BODO

## **Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 29 janvier 2013** **Déclaration du SNUEP-FSU**

Monsieur le Préfet de Région,  
Monsieur le Président de Région,  
Monsieur le Recteur de l'académie de Limoges,

En ce qui concerne la politique générale, Le SNUEP-FSU a pris connaissance du projet de loi d'orientation. Il désapprouve le manque d'ambition pour l'enseignement professionnel qui ne remet pas en cause les réformes majoritairement contestées ses dernières années dont les effets néfastes se produisent encore.

Peu de perspectives sont avancées pour améliorer la réussite des lycéens professionnels.

Rien n'est dit sur la remise en place de parcours en 4 ans, la renégociation de la rénovation professionnelle - comme par exemple les grilles horaires -, l'autonomie des établissements, l'accompagnement personnalisé, l'abandon du tout CCF et le retour à une évaluation nationale des diplômes de la voie professionnelle.

Pire, la seule orientation proposée est de transférer plus de compétences aux Régions dans le domaine de la formation professionnelle initiale comme si cela allait résoudre tous les problèmes.

Le SNUEP-FSU continue de s'opposer à tout transfert de compétences entre l'État et les Régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public. Il conteste le transfert des cartes de formations aux régions qui pourrait conduire à des offres pilotées essentiellement par des besoins locaux et immédiats.

Ce transfert renverrait aux Régions la gestion de la concurrence entre formation en apprentissage et formation sous statut scolaire dans une logique purement comptable, et dans un contexte de restriction budgétaire.

Nous constatons malheureusement qu'il n'y a pas de changement de politiques concernant les LP, quand le gouvernement décide à nouveau de relancer l'apprentissage au niveau V et IV.

Les Régions, avec l'accord de l'État, poursuivent le développement du mixage des publics (scolaires, apprentis, stagiaires) dans une même classe et le mixage des parcours afin de maintenir l'offre de formation en apprentissage.

Tout transfert de compétences concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle attaque à son endroit.

Les personnels de LP, LPA, SEP, SEGPA, EREA attendent toujours une politique ambitieuse pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, une réelle revalorisation de leurs métiers et de leurs salaires et une amélioration de leurs conditions de travail.

Pour la rentrée 2013, les attentes dans notre académie étaient fortes. Malgré l'inflexion positive d'une dotation de 7,5 emplois

supplémentaires pour les lycées professionnels, nous étions très inquiets, de l'augmentation considérable des heures supplémentaires.

Lors du CT du mois de janvier, Monsieur le Recteur nous a demandé de lui accorder notre confiance.

Les conditions de travail sont de plus en plus pénibles pour les professeurs de lycées professionnels avec des services partagés sur plusieurs lycées, et on augmente encore leurs charges de travail en voulant leur imposer des heures supplémentaires qu'ils ne souhaitent pas.

Plus grave, les DGH qui arrivent dans les établissements confirment toutes nos craintes. Alors que nous sommes sensés fonctionner à moyens constants, de nombreux établissements voient les conditions d'enseignement des élèves encore dégradées.

Les capacités d'accueil dans plusieurs sections (Bort les Orgues, Tulle, ...) sont diminuées de façon arbitraire.

Les heures d'enseignement attribuées sont insuffisantes. Tous les jours, notre expérience nous démontre que les jeunes que nous accueillons sont de plus en plus fragiles :

Comment individualiser leur apprentissage ?

Comment mettre en application les méthodes d'investigation, d'expérimentation, de réalisation, préconisées dans les circulaires du Bac Pro 3 ans ?

Comment mettre en place l'évaluation du CCF (évaluation orale et personnalisée) ?

Comment envisager une méthodologie de projet ?

Comment éviter le décrochage des élèves les plus en difficultés et l'échec scolaire ?

Les dotations proposées dans plusieurs établissements ne tiennent nullement compte du public. Ce public, en très grande difficulté, est majoritairement issu des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées, et implique une attention et une disponibilité incessantes.

Nous avons jusqu'à présent fait tout ce qui était en notre pouvoir pour compenser des réformes néfastes et la diminution incessantes des moyens. Aujourd'hui, notre bonne volonté et notre engagement ne suffiront plus.

Face à cette situation, Monsieur le Recteur, il n'est plus question de confiance mais d'amertume et de colère. La jeunesse d'aujourd'hui, celle qui s'apprête à affronter le marché du travail doit-elle être sacrifiée ?

A vous de prendre vos responsabilités et de nous donner enfin les moyens auxquels notre jeunesse a droit.

## **Comité Technique Académique du 6 mars 2013**

### **1 - Déclaration de Marie-Thérèse BODO au nom du SNUEP-FSU**

Monsieur le Recteur

A la lecture des documents du CT, nous nous posons la question : quel est votre objectif ? Désespérer les enseignants de lycées professionnels ou bien alimenter leur colère ?

Du gouvernement précédent, nous nous attendions au pire et le pire a été au rendez-vous à chaque rentrée. Pour la rentrée 2013, nous espérions une embellie mais nous nous heurtons au même discours que précédemment et l'enseignement professionnel est encore une fois négligé : 13 suppressions pour 13 créations, le solde est de zéro, où sont les +7,5 postes annoncés pour l'enseignement professionnel en Limou-

sin ? Encore des boniments...

Par contre les diminutions de capacités, que vous avez pris le soin de taire dans votre projet, sont présentes dans plusieurs formations. Alors que dans de nombreuses formations, les jeunes trouvent du travail, vous en réduisez les capacités d'accueil et interdisez ainsi à de nombreux jeunes de suivre ces voies porteuses (comme par exemple l'hôtellerie en Corrèze). Et il faut, lors du CCREFP, entendre les représentants du patronat réclamer fortement la possibilité d'avoir des emplois d'avenir dans l'hôtellerie pour mieux mesurer l'aberration de certaines décisions prises au nom d'économie.

Vous choisissez d'économiser sur la formation en lycée professionnel, vous choisissez d'économiser des formations de

*(Suite page 3)*

niveau bac pour former au niveau CAP, majoritairement en apprentissage, alors que cela est plus coûteux ! Quel manque d'ambition pour notre jeunesse !

Dans les lycées professionnels, les conditions d'enseignement des élèves vont être dégradées. Comment aider les plus fragiles à ne pas décrocher dans ces conditions ? Comment aider nos jeunes à affronter un marché du travail de plus en plus difficile ?

Pourtant, plus que jamais les jeunes qui cherchent à acquérir une formation professionnelle ont besoin de nous, de notre appui, afin de trouver la confiance qui leur permettra d'affronter le marché du travail. Cette formation, ils ne peuvent pas l'attendre. C'est dès la rentrée prochaine qu'ils en ont besoin. Aussi, il est impensable de ne pas octroyer aux lycées professionnels la dotation nécessaire que nous réclamons.

Quant aux conditions de travail des enseignants, en lycée professionnel, n'en parlons pas : mesures de carte scolaire, partage des services sur des établissements éloignés, compléments de service en collège, heures supplémentaires imposées, recours aux contrats aléatoires, tout est fait pour nous décourager et augmenter la précarité. Encore une violence faite à notre corps déjà bien meurtri. C'est pourquoi :

Nous souhaitons pour le bon déroulement des formations et pour éviter des risques d'accident que soit précisé le nombre exact maximum d'élèves par atelier et par établissement. Le rectorat a-t-il pris connaissance des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) de chaque établissement pour établir le seuil de dédoublement obligatoire dans toutes les formations ?

De plus, la rénovation de la voie professionnelle a induit un recrutement d'élèves plus jeunes, nécessitant un encadrement plus important, pourquoi les seuils de dédoublement ont-ils été supprimés en baccalauréat alors que l'on en reconnaît la nécessité en CAP, est-il acceptable que la République n'accorde pas les mêmes conditions de sécurité et d'enseignement à tous les élèves ?

Nous souhaitons que les capacités d'accueil maximum soient respectées, et dénonçons les surcharges de classes au-delà de 24 élèves (capacité d'accueil officielle) et les regroupements de sections en enseignement général. Les dédoublements deviennent trop rares, cela contribue à la baisse de la qualité de nos enseignements et hypothèque une poursuite d'études réussie.

Le nombre des enseignants contractuels est toujours important dans certaines disciplines, combien de postes avez-vous demandés au concours pour résoudre la précarité ? Et combien seront débloqués à la rentrée prochaine ? Combien de collègues partiront à la retraite ? Quelles solutions proposerez-vous pour les compenser ?

Monsieur le Recteur, nous attendons toujours les quelques mesures demandées par les établissements comme Bort les Orgues ou Cassin qui nous montreront que nous pouvons espérer un changement positif. Ces demandes sont plus que raisonnables. Si vous ne donnez pas un signe positif aussi bien aux enseignants qu'aux élèves vous désespérerez un peu plus les adultes qui se trouvent en première ligne face à une jeunesse de plus en plus inquiète pour son avenir.

## 2 - Réponse du Recteur

Il s'étonne de nos demandes. Il considère que les lycées professionnels sont bien traités. Tous les ETP à disposition ont été attribués.

Par rapport aux demandes particulières des établissements, il a fait de son mieux et ne comprend pas nos récriminations. En ce qui concerne la nécessité de dédoubler les classes en Bac pro il n'a pas de réponse, par contre il est « sensible » aux difficultés que nous allons rencontrer avec les 3<sup>e</sup> Prépa Pro. Les services du rectorat fonctionnent « au niveau macro » de l'établissement, les difficultés que nous rencontrons dans des classes à

effectif élevés « pour quelques heures » ne sont pas de son ressort.....

Le Recteur a contesté les effectifs que nous lui avons annoncés pour demander une attribution de moyens supplémentaires : les services vont vérifier....

## 3 - Les mesures de suppressions/créations :

CORREZE		
Etablissements	Suppressions	Créations
Caraminot Egletons	1 Génie Méca Automatisation <b>MCS</b>	
Barbanceys Neuvic	1 Arts appliqués (PV)	
Cassin Tulle	1 Génie Bois <b>MCS</b> 1 Génie Cons Eco <b>MCS</b>	
Ventadour Ussel		1 Instituteur spécialisé 2 STMS 1 Biotechnologie

CREUSE		
Etablissements	Suppressions	Créations
Felletin	1 Génie industriel Bois PV	1 Génie Indus Bois (SPEA)
Favard Guéret	1 Espagnol	
Saint-Vaury	1 Eco gestion comptabilité PV	1 Eco gestion Communication

HAUTE-VIENNE		
Etablissements	Suppressions	Créations
G Sand Le Dorat	1 génie Textile PV	1 lettres histoire 1 Biotechnologie 1 STMS
M Pagnol Limoges	1 Communication Bureau-tique 1 Comptabilité Bureau-tique	
Valadon Limoges		1 Biotechnologie 1 STMS
J Monnet Limoges		1 Lettres histoire 1 math Sciences
M Bastié Limoges	1 Math Sciences PV 1 Electronique <b>MCS</b> *	
E Vaillant St-Junien	1 GIS MET PV 1 EPS si mutation à l'étude	
J Darnet St-Yrieix	1 Comptabilité bureau-tique <b>MCS</b>	1 H tech culinaires 1 H Serv Com

\*En ce qui concerne le poste d'électronique à M Bastié, nous avons fait remarquer qu'il restait 17 HSA et que le collègue étant sans possibilité de repli, cette situation était un véritable gâchis. Les services vont ré-étudier ce problème ...

La FSU a demandé un vote concernant les moyens attribués au second degré.

Considérant que malgré une situation moins épouvantable que les années précédentes, les moyens attribués ne sont toujours pas suffisants, les 6 représentants de la FSU et les 3 représentants de l'UNSA ont voté CONTRE, le représentant du SGEN CFDT s'est abstenu.

Certains BMP seront utilisés pour les stagiaires et les contractuels titularisables.

Dernière nouvelle : les moyens consacrés aux demandes de congés formations diminuent fortement : on passe de 211 mois à 120 mois l'année prochaine. Le Recteur ayant souhaité avoir le maximum d'enseignants devant les classes, le minimum légal a été choisi.

Cette année 3 demandes présentées pour la troisième fois n'ont pu être satisfaites. 196 mois ont été utilisés.



## Ouvrir les yeux !

On ne fait plus grève, on ne manifeste plus, on ne revendique plus, et pourtant les raisons ne manquent pas de se révolter. Pourquoi tant de léthargie ?

La réponse est peut-être dans la manipulation des masses, technique qui existe depuis la création du monde ; rappelons nous l'antiquité « donner leur du pain et des jeux » Et bien, depuis des siècles les mêmes recettes produisent les mêmes résultats. Noam Chomsky\* les répertorient en 10 étapes :

1. Employer la stratégie de la distraction, pour occuper le public et détourner son attention des décisions des élites politiques et économiques. Pour nous, c'est nous noyer dans des programmes sans cesse renouvelés, de nouveaux outils informatiques, « des projets », et on nage dans la vague, sans jamais voir la côte !

2. Appliquer la méthode « problème, réaction, solution », créer le problème et imposer « la » solution. Pour justifier la privatisation de l'enseignement public il faut le rendre mauvais ; pour cela il suffit de réduire le temps des études, supprimer des parties de programme, puis supprimer des heures de cours, et vous constaterez que le niveau baisse ! Vous pourrez alors justifier des réformes de l'enseignement qui n'est pas bon !

3. User de la stratégie de la dégradation : quand une mesure est inacceptable, on l'applique progressivement sur une longue période ; par petite dose, le corps finit par accepter le poison. C'est le principe de Mithridate. La réforme des retraites depuis 2003 ne cesse de dégrader les avantages acquis, ou encore la surcharge progressive des classes...on charge la mule petit à petit.

4. Annoncer en différé une mesure impopulaire mais qui ne s'appliquera que plus tard. Le peuple s'habitue à l'idée et se résigne ! Gardons l'exemple des retraites, annoncé en 1995 pour 2003, et on nous annonce déjà qu'en 2014 et 2017 on va nous mettre encore un coup dans le dos !

5. Infantiliser. Si on nous parle comme à des enfants, on réagit comme des enfants (cf « armes silencieuses pour guerres tranquilles).

6. Jouer sur l'émotionnel pour court-circuiter le rationnel et le sens critique. « 100 % des gagnants ont joué »...oui mais 100% des perdants aussi !

7. Maintenir le public dans l'ignorance et la bêtise, on creuse le fossé entre les classes inférieures et supérieures (la France d'en bas, inculte et esclave du néolibéralisme.)

8. Entretenir voire encourager la médiocrité, l'inculture et la vulgarité, creusant encore le fossé entre les classes (cf. les programmes télé débiles, les jeux où en cinq minutes et trois questions mineures, on gagne des mois de salaires).

9. Culpabiliser pour effacer la révolte, minimiser les capacités et les efforts, pousser l'individu à l'auto-dévaluation, le rendre dépressif, inhiber son action. Plus d'action, plus de révolte !

10. Etudier les êtres humains pour mieux les contrôler. Les progrès des sciences (neurobiologie, psychologie...) et des technologies de l'information ont permis aux élites dirigeantes de connaître les publics mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes et d'exercer sur eux un pouvoir toujours croissant.

\*Noam CHOMSKY est enseignant, chercheur au prestigieux MIT aux USA, linguiste et philosophe

Béatrice GAUTHIER

## Rythmes scolaires : hypocrisie...

Il faut le voir pour le croire. Après avoir lancé une vaste campagne de communication sur la refondation de l'Ecole, les axes choisis par le Ministre de l'Education laissent rêveurs.

La réforme phare pour l'école primaire consiste à revoir les rythmes scolaires. Revenir à une semaine de 4,5 jours était une demande des professeurs des écoles et cela est parfaitement justifié. Mais, nous assistons aujourd'hui à une véritable arnaque. On veut nous faire croire que les dispositifs qui vont se mettre en place seront au service des enfants et conçus pour respecter leurs rythmes.

Qui peut croire qu'il suffit de changer les horaires de l'Ecole pour que les rythmes de l'enfant soient respectés ? Si les enfants sont fatigués, il faut chercher du côté de l'organisation du travail des parents, voire du mode de vie des familles.

L'enfant qu'on réveille à 6 heures du matin parce que ses parents doivent embaucher sera-t-il plus reposé avec les nouveaux dispositifs ?

La mise en place par les mairies des dispositifs d'accueil se feront non pas en fonction des rythmes des enfants mais bien suivant les opportunités et priorités définies par les collectivités et en fonction de leurs moyens !

Il est vain d'espérer que la réussite de l'Ecole puisse se réaliser dans un monde d'adultes soumis à l'injustice sociale.

Indépendamment des problèmes pédagogiques qui ont une grande importance, l'Ecole seule ne peut préserver les enfants de l'injustice dans un système où celle-ci prédomine.

Marie-Thérèse BODO

## Contractuels

Dans une période où la précarité se développe, la défense des contractuels est un combat de chaque jour. Que cela soit au niveau des contrats (CDD, CDI ... qui n'ont de indéterminé que le nom) ou de l'admission à concourir, il faut toujours batailler avec les services qui n'ont pas toujours les bonnes informations ou la « même lecture » des textes.

Alain FAUCHER du SNUEP, commissaire paritaire représentant la FSU, n'a pas plaint sa peine pour la défense de collègues menacés de licenciement ici ou en attente de CDI là, et a obtenu une révision favorable de certains dossiers. C'est aussi sa ténacité qui a conduit à une nouvelle étude des candidats possibles au concours réservé (cf. notre courriel pour prendre contact d'urgence avec la DEC).

Les représentants du SNUEP, du SNES et du SNEP ont uni leurs forces pour l'épauler dans des situations complexes.

Même si c'est usant, il faut continuer à se battre, et ne jamais baisser les bras devant les injustices. Seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus d'avance.

Béatrice GAUTHIER

## Quelle voie ? Par l'alternance ou scolaire ?

Cela va faire presque un an que le gouvernement a changé et en ce qui concerne les lycées professionnels, rien. D'ailleurs, nous avons pu constater à travers les différentes déclarations, la volonté de développer la formation par la voie de l'alternance (apprentissage) au détriment de la voie scolaire. En effet, après vouloir transférer la carte des formations aux Régions, voilà que François Hollande propose de consacrer la totalité de la taxe d'apprentissage aux CFA, ce qui serait une perte de financement pour les lycées professionnels.

Pourtant, différents mécanismes ont été mis en place depuis plus de 10 ans (primes diverses, publicité...) et rien ne change, les parents et leurs enfants ne veulent pas de l'apprentissage. Alors, pour permettre d'y remédier, d'autres solutions sont mises en place. En 2011 sont créés les contrats d'objectifs et moyens d'apprentissage (partenariat entre l'Etat et les Régions avec à la clef une enveloppe bien pleine).

Nous pensions que ceci allait disparaître après les élections, que nenni ! Dans le Limousin, le Président de Région a décidé de créer 2100 places d'apprentis entre 2011 et 2015 pour atteindre 6000 apprentis. Il a beau dire lors de nos dernières rencontres que ces formes types de formation sont complémentaires, nous ne pouvons pas y croire. Il suffit de voir l'évolution des capacités d'accueil des lycées professionnels lors du dernier CTA, il est annoncé la prévision de 5578 élèves, une sous-estimation pour permettre de réduire les moyens pour les LP. Le constat est une baisse des capacités d'accueil et pas de formation en plus dans les LP mais surtout pas la volonté d'y remédier. A contrario, nous constatons une augmentation de places pour les CFA. Alors comment vont-ils imposer l'apprentissage ?

1) Etrangler les LP en supprimant la taxe d'apprentissage.

+ 2) Donner la carte scolaire à la Région afin de transférer certaines formations de la voie scolaire vers l'apprentissage.

+ 3) Donner l'orientation à la Région afin de diriger les élèves vers l'apprentissage.

+ 4) Créer des DIMA pour que les élèves de 3<sup>ème</sup> mettent un pied dans les CFA.

+ 5) Donner une enveloppe budgétaire aux Région afin de développer la formation par la voie de l'alternance.

+ 6) Réduire les capacités d'accueil des lycées professionnels

+ 7) Créer des lycées des métiers (CFA + Lycée pro + Greta) afin de faciliter le mélange de public et permettre de minimiser la présence d'élèves en LP.

= **DISPARITION DES LYCEES  
PROFESSIONNELS**

**ALLEZ-VOUS LAISSER FAIRE ?**

Christophe TRISTAN

## Donnez votre avis

Le projet de loi de décentralisation associé au projet de loi de refondation de l'Ecole présage le pire pour les L.P. , les élèves et les personnels !!!

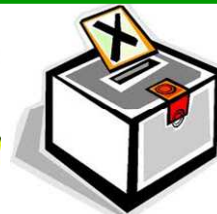
Le SNUEP Limoges a décidé d'organiser une campagne de signatures contre ces projets.

Si vos opinions rejoignent les nôtres, complétez la carte dont le modèle est ci-dessous et mettez-la dans l'urne (cartes et urnes seront à votre disposition en salle des personnels).

Une expression massive sera un argument de négociation auprès de la Région à qui nous demanderons audience au mois de mai.

**SNUEP Limousin**  
F.S.U.

Pour l'Enseignement Professionnel Public



Quelques-unes des répercussions de l'acte III de la décentralisation et de la loi de la refondation de l'école :

⇒ **Qui décidera de l'orientation des élèves ?**

La carte des formations sera du ressort des régions.

⇒ **Qui en subira les conséquences ?**

Les élèves dont le choix d'orientation sera fonction de l'économie locale. Les personnels des lycées professionnels ... et donc vous !

Et pour couronner le tout ...

⇒ **Qui bénéficiera de la taxe d'apprentissage ?**

Certainement plus les lycées professionnels ! Le lundi 4 mars 2013 le Président Hollande déclarait : « Alors il y a une taxe qui s'appelle la taxe d'apprentissage et je vais faire une annonce, elle doit être entièrement consacrée à l'apprentissage. [...] Donc nous devons imposer de nouvelles règles. »

**Vous n'êtes pas d'accord ?**

**Alors signez la carte du SNUEP-Limousin à l'attention du président et des élus de la région !**

**JE DIS :**

**SNUEP**  
F.S.U.  
**Limousin**

**NON** à la régionalisation des cartes de formations

**NON** au transfert des formations vers l'apprentissage

**OUI** aux lycées professionnels publics

NOM : ..... SIGNATURE :

PRENOM : .....

FONCTION : .....

## Avez-vous quelque chose de prévu pour vos vacances ?

Des collègues ont été sollicités puis convoqués à participer à des travaux pendant les vacances scolaires. Si cela vous arrive, ne vous y rendez pas car... vous êtes en vacances.

Aucune retenue de salaire ne pourra vous être appliquée par l'administration.

**L'article 30 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel définit le temps de service des PLP :** « Pendant l'année scolaire, (...) les professeurs de lycée professionnel sont tenus (...) de fournir, sans rémunération supplémentaire, un service hebdomadaire d'une durée de dix-huit heures d'enseignement dans leurs disciplines. »

**L'année scolaire est définie à l'article L521-1 du code de l'éducation :** elle « comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre chargé de l'éducation pour une période de trois années. Il peut être adapté, dans des conditions fixées par décret, pour tenir compte des situations locales. »

Les PLP ne travaillent donc pas pendant les vacances...Et, comme vous pouvez le constater, ils ne sont rémunérés que sur 10 mois de l'année de septembre à juin.

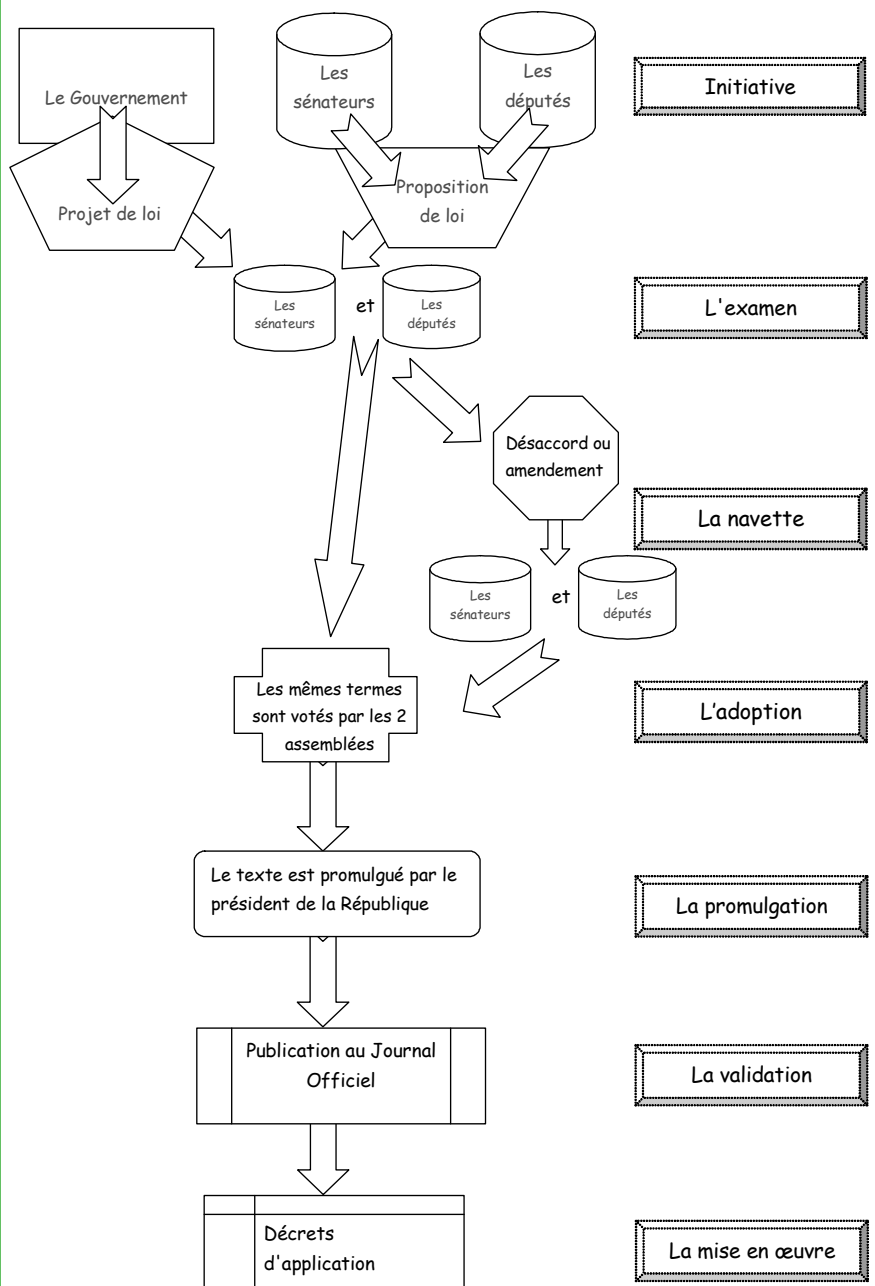
Mais attention : cela ne vaut pas pour les jurys d'examen du baccalauréat du mois de juillet.

En effet, **le décret du 17 décembre 1933 précise dans l'article 1 :** « est considérée, comme une **charge d'emploi**, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation Nationale de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leurs titres et emplois ». Cette obligation a été renforcée par la circulaire n°65-87 du 17 février 1965 : la charge d'examen est, « tant sur le plan moral que juridique, inhérent(e) à l'exercice même de la fonction enseignante ».

Chaque mission liée aux examens et imposée par convocation doit donc être rémunérée en sus.

Valérie BOUCHER

## Le cheminement d'une loi, schéma simplifié



Réalisé par Olivier MARATRA

## Brèves

### Notation administrative

La campagne de signature des notices se termine. Si vous avez demandé une révision de note pensez à nous en informer pour que nous puissions défendre votre dossier. La CAPA de révision de notes est avancée au 17 mai.

### Hors classe

La CAPA aura lieu le 17 mai. Vous pouvez contester les avis. Tenez-nous informés.

### Mouvement intra

Le serveur sera clos le jeudi 5 avril à 12 h. N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux. Adressez-nous votre dossier pour que nous puissions vérifier votre barème et faire valoir vos droits. Groupe de Travail vérification des barèmes : le 17 mai. CAPA mouvement intra : le 14 juin.

## Projet de loi pour la refondation de l'Ecole.

Le démantèlement du service public d'éducation continue. Les députés ont adopté mardi 19 mars, en première lecture, le projet de loi pour la «refondation de l'école de la République». Ce projet, s'il est publié au J.O., aura des conséquences sur nos conditions de travail, notre avenir et notre devenir. Réalisons un zoom sur ces perspectives :

Actuellement	Ce que le projet de loi prévoit	Analyse du SNUEP
<b>Conseil d'Administration</b>		
2 représentants des collectivités territoriales	Jusqu'à 4 représentants des collectivités territoriales (selon la nature de l'établissement)	La représentation des collectivités territoriales est renforcée dans les CA des EPLE.
"Le CA se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement."	"Le CA se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité Académique, et, <b><i>lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement.</i></b> "	Doit-on craindre de voir apparaître rapidement un pack de compétitivité, formation – emploi ???!!!
<b>Apprentissage junior</b>		
"Les élèves ayant atteint l'âge de quatorze ans peuvent être admis, ..., à suivre une formation alternée, dénommée " formation d'apprenti junior ", visant à l'obtention, par la voie de l'apprentissage, ..."  "Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans au cours de l'année civile peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire ou avoir suivi une formation prévue à l'article <a href="#">L. 337-3-1</a> du code de l'éducation."	Cet article est abrogé.  "L'élève peut signer un contrat d'apprentissage, sous la réserve d'avoir atteint l'âge de seize ans..."  "Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans <del>au cours de l'année civile</del> peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire <del>ou avoir suivi une formation prévue à l'article L. 337-3-1 du code de l'éducation.</del> "	Le SNUEP s'est toujours opposé à l'apprentissage !! Les entreprises ont-elles la formation pédagogique nécessaire pour mener à bien cette mission ?  L'âge légal de possibilité pour un apprentissage revient à 16 ans, ce qui est un minimum...  Cet article modifié supprime la possibilité de devenir apprenti à quinze ans après un Dima, bon point !
<b>Enseignement civique et moral</b>		
"L'école, notamment grâce à des cours d'instruction civique, doit inculquer aux élèves le respect de l'individu, de ses origines et de ses différences." " <i>l'enseignement d'éducation civique</i> comporte, à tous les stades de la scolarité, une formation aux valeurs de la République, à la connaissance et au respect des droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international et à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte..."	" L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. " " <i>l'enseignement moral et civique vise notamment à amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi. Cet enseignement</i> comporte, à tous les stades..."	Dans une société où les médias développent les notions et valeurs d'individualisme, de concurrence, de beauté, de paraître et de perfection, il est important de "garder" une vitrine idéologique rassurante pour un plus grand nombre !!
<b>Le baccalauréat</b>		
	Ajout : "L'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel sanctionne une formation équilibrée qui ouvre la voie à la poursuite d'études supérieures et l'insertion professionnelle. Il comporte la vérification d'un niveau de connaissances, de compétences et de culture définies par les programmes du lycée, dans des conditions fixées par décret. »	La référence à l'évaluation par compétences (pas forcément en rapport avec le métier) n'est pas nouvelle pour les PLP, elle est généralisée à ses homologues général et technologique. Evaluation par compétences = travail à la chaîne, travail émietté. Travail émietté, travail empêché !!!

Sources : [PROJET DE LOI d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#)

Article L421-4 du code de l'éducation  
Article L. 337-3 du code de l'éducation  
Article L. 337-3-1 du code de l'éducation  
Article L6222-1 du code du travail  
Article L311-4 du code de l'éducation  
Article L. 312-15 du code de l'éducation  
Article L. 333-3 du code de l'éducation

Olivier MARATRAT

**SNUEP LIMOUSIN** Pour l'Enseignement Professionnel Public  
Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges  
CPPAP : 1012 S 06224. Dépôt légal : à parution  
Directrice de publication : M.T. BODO  
Réalisation : C. GAUTHIER  
Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE



## Le Snuep Limoges : une équipe disponible et présente au quotidien

**9 janvier** : Comité Technique Académique (MT Bodo, C Tristan)

**11 janvier** : Secrétariat Académique du SNUEP, secrétariat FSU 19 (B & C Gauthier)

**14 janvier** : groupe de travail CHSCTA (B Gauthier)

**15 et 16 janvier** : congrès FSU 19 (B & C Gauthier, MT Bodo, S Lescure, V Boucher)

**16 janvier** : Groupe de travail CCREFP, Pôle emploi (O Maratrat), 7<sup>ème</sup> CPC à Paris (C Tristan)

**17 et 18 janvier** : Conseil National du SNUEP à Paris (B Gauthier, MT Bodo)

**22 janvier** : congrès FSU 87, Limoges (O Maratrat, C Tristan), secrétariat section fédérale des retraités 19 (C Gauthier)

**24 janvier** : audience rectorat pour la défense des contractuels (B Gauthier), conférence de presse (C Tristan)

**25 janvier** : réalisation et routage journal FSU 19 (C Gauthier)

**28 janvier 2013** : groupe de travail suivi du CCREFP Limoges (MT Bodo), CPC Métallurgie au MEN à Paris (O Maratrat)

**29 janvier** : CAEN Limoges (MT Bodo, M Roux), CAPA avancement échelon rectorat (les commissaires paritaires du SNUEP), conférence de presse (C Tristan)

**31 janvier** : grève et manifestations, stage CPC à Paris (C Tristan, O Maratrat)

**1<sup>er</sup> février** : Bureau Académique du SNUEP à Limoges, audience Sophie Dessus députée de la Corrèze en soutien aux demandes des LP de la Corrèze à Tulle (MT Bodo, S Fort)

**7 février** : GT préparatoire au mouvement intra au rec-

torat (C Tristan, O Maratrat), Bureau National du SNUEP à Paris (B Gauthier), AG retraités FSU 19 (C Gauthier)

**8 février** : Secrétariat Académique du SNUEP

**11 au 15 février** : Congrès national de la FSU (C Tristan)

**01 mars** : réalisation et routage journal FSU 87 (C Tristan)

**4 mars** : groupe de travail préparation au Comité Technique à Limoges (MT Bodo, C Tristan)

**5 mars** : stage commissaires paritaires du SNUEP à Brive (les 8 commissaires paritaires)

**6 mars** : Comité Technique Académique à Limoges (MT Bodo, C Tristan)

**7 mars** : groupe de travail et CHSCTA à Limoges (B Gauthier)

**14 mars** : GT postes adaptés, congés formation au rectorat (O Maratrat, MT Bodo), CHSCT19 à Tulle (B Gauthier)

**15 mars** : représente la FSU à la conférence égalité femme-homme à Brive (B Gauthier), routage journal intra (C & B Gauthier)

**18 mars** : groupe de travail CPRDFP (C Tristan)

**20 mars** : groupe de travail GRETA-GIP (C Tristan)

**25 mars** : Conseil Académique du SNUEP au LP St Exupéry à Limoges

**26 mars** : Commission de réforme 87 (C Tristan), conférence de presse FSU (C Tristan)

**29 mars** : routage journal Snuep Limousin n°44 (C & B Gauthier, V Boucher)

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE**  
DE VOS  
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)